

d'imposer ces coûts à une économie qui est peut-être sur la voie de la récession. Il n'est pas de bonne politique d'exacerber une économie en régression.

- (586) Bien que la TPS appliquée en Nouvelle-Zélande ait été présentée comme un modèle à suivre, les résultats qu'elle a donnés ne sont pas très rassurants. L'introduction de cette taxe en Nouvelle-Zélande ne s'est pas déroulée sans remous. Les prix ont augmenté de façon saisissante durant la première année d'application et la croissance économique a stagné cette année-là et les deux années suivantes. De plus, la taxe et les mesures de transfert visant à protéger les familles à faible revenu n'ont pas été indexées au taux de l'inflation pas plus qu'elles ne l'ont été lorsque le taux de la TPS a augmenté de 2,5 points de pourcentage. (J.V. Warnock, *Adding up the damage from New Zealand's model tax*, *Globe and Mail*, 10 octobre 1989.)

E. Ponction fiscale plutôt que réforme fiscale

- (587) Le gouvernement a soutenu que la TPS était une taxe de remplacement, ce qui n'est certainement pas le cas. Selon le témoignage du statisticien en chef du Canada, 60 p. 100 des dépenses personnelles des Canadiens sont consacrées à l'achat de services. Même si l'on exclut de l'assiette fiscale les dépenses servant à l'achat de services exonérés, tels les loyers, une proportion sensible de ce que dépensent les consommateurs sera directement grevée pour une première fois par la taxe de vente.
- (588) Le fait que la Fondation canadienne de la publicité soit d'avis que la TPS n'est pas simplement une taxe qui remplace l'actuelle TVF, est révélateur. La Division des